

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1129

Artikel: Évaluation des risques technologiques : une réhabilitation du choix politique
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011579>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une réhabilitation du choix politique

(jd) En démocratie, le parlement adopte les règles de la vie publique. Parfois les députés choisissent des solutions qui à l'usage se révèlent inadéquates, voire même contre-productives. Ainsi la législation sur la prévoyance professionnelle — le fameux deuxième pilier — a contribué à la rigidité du marché du travail, puisque changer d'emploi signifie souvent pour le salarié perdre une partie des prestations auxquelles il aura droit à sa retraite. Ces erreurs du législateur révèlent la difficulté de gérer la réalité sociale mais aussi le bricolage qui préside à l'élaboration des lois: les conflits d'intérêts sectoriels et les compromis laborieux laissent peu de place à l'évaluation des effets prévisibles d'une intervention et à l'examen serein des solutions alternatives.

Ces fautes d'appréciation engendrent certes des coûts sociaux et économiques, mais elles sont rattrapables. Lorsque l'impact négatif d'une réglementation est reconnu, le parlement peut ouvrir une procédure de révision. Ce mode de faire ponctuel, cette démarche par erreur et correction, sont insuffisants dès lors qu'il s'agit de répondre aux problèmes d'une société façonnée par la science et la technique. Ces dernières obéissent à une logique propre, celle du faisable et du rentable, et leur impact détermine en profondeur le devenir social. Pourtant fréquemment, et c'est là le paradoxe majeur des sociétés contemporaines, ces innovations ne font l'objet ni d'un débat public approfondi ni d'un choix politique explicite.

Longtemps le progrès scientifique et technique a suscité l'adhésion générale. Puis ses conséquences négatives sont apparues au grand jour. Ainsi le moteur à explosion s'est imposé spontanément. Facteur de mobilité et de liberté, il a révolutionné l'espace et le temps, fondamentalement modifié la vie des individus. Il apparaît aujourd'hui sous un jour moins favorable: pollutions et gaspillage des ressources naturelles, destruction des paysages et des villes. L'énergie nucléaire fut reçue avec enthousiasme, promesse d'abondance énergétique et retournement pacifique d'une technique de destruction mas-

sive. Nous savons maintenant qu'elle crée autant si ce n'est plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Pour corriger le tir se développe l'évaluation des risques technologiques. Mais l'approche reste encore singulièrement technique: comment la technique peut-elle répondre aux risques engendrés par la technique? Le Conseil suisse de la science (CSS) et l'Université de Genève (Service de la formation continue) conviaient récemment à une journée d'information sur l'état de la question et sur les projets helvétiques dans le domaine.

Riccardo Petrella, responsable du programme FAST (Forecasting and

■

La société doit se donner les moyens d'étudier les effets sur elle-même de son activité scientifico-technologique.

■

assessment in science and technology) de la Communauté européenne, a plaidé pour une évaluation des choix technologiques, une approche qui ne se limite pas à inventorier les risques après coup mais tente de «comprendre la nature et la portée des mutations scientifiques, du développement et des usages des technologies et d'évaluer leur utilité et leur faisabilité économiques comme leur valeur et leur pertinence sociales».

C'est là que réside l'originalité du «Technology assessment» (TA). La démarche n'est pas seulement technique mais aussi sociale et politique; elle établit un lien entre le possible (la science), le réalisable (la technique) et le souhai-

table (la politique). Selon l'expression de Fulvio Caccia, conseiller national et membre du comité Politique technologique du Conseil suisse de la science, elle réhabilite le choix politique, c'est-à-dire le choix des valeurs, en lui fournissant les éléments de connaissance indispensables.

Pour René Longet, précurseur du TA en Suisse puisqu'en 1982 déjà il déposait un postulat au Conseil national sur ce thème, il faut dépasser l'affrontement stérile de la foi et de la peur face à la science. Le TA est un enjeu démocratique dans le sens où il impose à la science et à la technologie de rendre des comptes, où il offre au parlement une expertise qui le libère de sa dépendance à l'égard de l'administration et des groupes d'intérêts, où il crée pour le citoyen, au-delà des slogans et des a priori passionnels, un lieu de confrontation et de formation, une occasion de définir ses exigences et de préciser ses valeurs prioritaires.

Le TA est né aux Etats-Unis au début des années 70. Le Congrès se dote alors d'un service spécialisé chargé d'effectuer des études sur le développement technologique en termes de coûts-bénéfices au sens large et d'inventorier les alternatives possibles. Cet office d'évaluation des choix technologiques regroupe près de deux cents chercheurs dont les deux tiers proviennent des sciences sociales et humaines. Une proportion qui peut étonner si l'on ne sait pas que l'objet du TA ce n'est pas tel ou tel développement scientifique ou technique, mais «la société qui se donne les moyens d'étudier les effets de son activité scientifico-technologique sur elle-même» (R. Petrella). La Suisse, prudente et jamais pressée, commence à peine à mettre en place une ébauche de TA. Dix ans après le postulat Longet, le Conseil fédéral a chargé le Conseil suisse de la science d'élaborer un programme expérimental. Non pas un nouvel organe administratif ou un institut de recherche supplémentaire, mais un réseau qui mette en relation scientifiques, politiciens et opinion publique; des études originales mais également la mise en valeur des travaux et pratiques à l'étranger. Reste à savoir si la démocratie de concordance, plus portée aux non-dits qu'à l'expression des conflits, saura faire usage de cette aide à la décision. Les citoyennes et citoyens y trouveraient en tout cas matière à exercer plus pleinement les droits étendus que leur offrent les institutions de démocratie directe. ■